

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille douze le dix-sept février le CONSEIL MUNICIPAL a été convoqué en séance ordinaire.

Le Maire,

L'an deux mille douze et le vingt-trois février, le Conseil Municipal convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DUVERGER Philippe, Maire.

**Etaient présents :** M. DUVERGER, Maire, M. BAILLON, Mme LEGROS, M. DEPALLE, M. RAQUIN, M. ANDRIOL, Mme LAPENDERY, M BURELIER, Mme DENIS, Mme GARRIVIER, Mme COULPIER, M. BERCHOUX, Mme BAROU, M. DARCCQ.

Absente excusée : Mme VERMOREL

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant :

Mandataire :

M. DARCCQ souhaite que le point suivant soit rajouté sur le compte rendu de la réunion du 26 janvier dernier : en cas d'attribution de la DETR 2012, la somme libérée sera affectée à une autre opération.

M. BURELIER a été élu secrétaire de séance

Le prochain secrétaire de séance sera Mme DENIS, elle participera aux réunions d'adjoints les mercredis.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1°) Cour claustrale – tranche 2 – Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose que M. le Préfet de Région a décidé d'inscrire au programme 2012 des investissements de l'Etat, l'opération « restauration du cloître – fin galerie nord, accès ouest – tranche conditionnelle 1 » dont le montant prévisionnel des travaux est de 264 550 € HT.

Le montant estimé de la subvention est de 105 820 € ; les travaux devant être achevés dans un délai de quatre ans à compter de la notification de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat s'est déjà engagé pour la première tranche, dite « tranche ferme » de restauration du cloître et a arrêté en 2011 une aide financière de 105 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'année 2012 pour l'opération présentée.

## 2° Aile Sud du cloître – avenants aux marchés de travaux

Monsieur ANDRIOL informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont préconisés

Ces travaux se décomposent comme suit :

### Lot menuiserie- GARDETTE

<b>Trappe coupe- feu ½ H comprenant</b>	
1- Une huisserie en bois dur pour pose dans ouverture maçonnerie. Compris feuillure pour pose du panneau et joint intumescent en fond de feuillure	
2- panneaux composés de porte coupe feu ½ H vissés en fond de feuillure par vis cuvette	
Dimensions 995 ht x1715 mm avec deux panneaux	386.59 €
Dimensions 995 ht x910 mm avec deux panneaux	279.61 €
	-----
	666.20 €
<b>Plan de travail coin cuisine</b>	
- Panneau aggloméré de 30 mm d'épaisseur	
- Plan en L de 600 mm de profondeur – longueur de 3 000 mm et retour de 1 200 mm. Pose à 900 mm de hauteur.	1 559.36 €
<b>Plus- value pour peinture en remplacement vernis sur mobilier</b>	998.40 €
<b>Plus- value pour bloc porte coupe-feu</b>	331.34
	-----
	<b>3 565.30 €</b>

<b>Travaux en moins</b>	
verniss remplacé par peinture	
suppression des portes sur rayonnage	-1996.40 €
produits locaux	-236.43 €
ensemble présentoirs dépliant	-921.64 €
	-----
	<b>-3 154.47</b>
<b>Montant avenant</b>	<b>410.83 € HT soit 491.35 € TTC</b>

### Lot Plâtrerie, Peinture, Faiences – BVR GENON

Impression et 2 couches de peinture sur tuyaux de chauffage	325 €
Préparation et 2 couches de peinture sur trappes	170 €
Caisson coupe-feu pour isolation des tuyaux vers étage	1 220 €
<b>Total avenant</b>	<b>1 715 € HT soit 2 051.14 TTC</b>

### Lot Electricité- ROANNE ELECTRIQUE

Fourniture et pose d'un écran LCD Samsung 102 cm	750 €
Support	140 €
Fourniture et pose d'un lecteur DVD Blu Ray	223.40 €
Fourniture et pose d'une enceinte compact 15 w	388 €
Fourniture et pose d'un amplificateur mélangeur, avec tuner AM/FM lecteur CD MP3	1 533 €
	-----
	<b>3 034.40</b>
Sono	
Mise en place fourreaux, gaine, prises, alimentation 32 A pour plaque de cuisson, prise i+T pour banque réfrigérée, seconde boucle métallique	<b>982 €</b>
<b>Total avenant</b>	<b>4 016.40 €</b>

## Lot Plomberie – RAQUIN DUCHON

<b><u>WC</u></b>	
Fourniture et pose	
- Lave mains, siphon, bec fixe fondu, tempogéno	398 €
Remplace	
- Lavabo sur colonne, mitigeur	- 173 €
	-----
<b>Sous-total WC</b>	<b>225 €</b>
<b><u>CUISINE</u></b>	
- Lavabo type BRIVE 55x46, siphon, bec fixe fondu, joint, tempogéno	365 €
- Evier d'appoint, robinetterie murale	426 €
	-----
	791 €
Remplace	
- Evier inox 100 x 50	-95 €
- Mitigeur évier	-79 €
- Kitchnette	-518 €
	-----
	-692 €
<b>Sous- total cuisine</b>	<b>99 €</b>
<b>Raccordement</b>	
<b>Fournitures</b>	<b>45 €</b>
<b>Total avenant</b>	<b>369 € HT soit 441.32 € TTC</b>

Après délibération, le Conseil Municipal

- A l'unanimité, accepte

1 l'avenant n° 1 de 410.83 € du lot 2 Menuiserie portant le marché initial de 28 969.92 € HT à 29 461.27 €HT

2 l'avenant n° 1 de 1 715 € HT du lot Plâtrerie Peinture portant le marché initial de 2 536.49 € HT à 4 251.49 €HT

3 l'avenant n° 2 de 369 €HT du lot Plomberie portant le marché initial de 39 814.01 € HT à 40 183.01 € HT

- et par 11 Voix Pour, 2 Voix Contre et 1 Abstention, accepte

4 l'avenant n° 1 de 4 016.40 € HT du lot Electricité portant le marché initial de 19 973 € HT à 23 989.40 € HT.

- Charge M. le Maire de signer les avenants et ordres de service correspondants

- Impute la dépense au compte 2313 de l'opération 286.

### **3°) Chemin des Mariolles – acquisition des terrains**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les riverains ont donné leur accord pour l'acquisition par la commune des bandes de terrain nécessaires à l'élargissement de la voie de Mariolles.

Après délibération le Conseil Municipal

- Accepte l'acquisition des parcelles suivantes aux tarifs et conditions indiqués ci-dessous

Nom du propriétaire	N° parcelle	Superficie	Prix d'acquisition
DRIGEARD Joseph	735B 737B 739B 741B	11 a 60 ca 25 ca 12 a 42 ca 14 ca  Soit 2 441 m2	903.17 €
DRIGEARD Franck	754 B 747 B 748B	6a02 ca 4a 37ca 7a88 ca Soit 1 827 m2	675.99 €
Consorts NARELLI	750 B	1a17ca.	43.29 €
GAILLARD Paul	752 B	6a60ca	Cession gratuite Mais fourniture de tuyaux
CHABOUT Madeleine	756 B	8 e 73 ca	323.01 €
Consorts GAILLARD	745 B	1a 19 ca	60 €
TACHON Jean Marc	743 B 742 B	6 a 20 ca 29 a 29 ca  Soit 35 a 49 ca	1 500 €

- Accepte par 13 Voix Pour et 1 Voix Contre et après réalisation complète des travaux, la vente de la parcelle cadastrée n° 742 section B, devenue communale, d'une superficie de 29 a 29 ca à M. DRIGEARD Joseph pour un prix de 1 083. 73 €.  
Monsieur BAILLON expose qu'il n'est pas fondamentalement opposé à la vente mais considère que la commune devrait garder cette parcelle en réserve.
- Dit que les actes de cession et de vente seront établis en l'étude de Me MERLE.
- Accepte que les crédits nécessaires soient inscrits au budget primitif 2012, au compte 2112 de l'opération 343
- Autorise M. le Maire à signer les actes notariés et tout autre document relatifs à cette affaire.

#### **4° AVAP – désignation des personnes qualifiées**

M. BAILLON rappelle l'obligation de constituer une commission locale de l'AVAP (instance consultative) composée

- D'élus
- Du Préfet ou de son représentant
- Du Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Du Directeur Régional des affaires culturelles ou son représentant

**ET** De personnes qualifiées (à savoir 2 au titre de la protection du patrimoine culturel ou environnemental et 2 au titre des intérêts économiques locaux).

L'architecte des bâtiments de France territorialement compétent est désigné comme membre associé avec voix consultative.

M. DUVERGER, Maire, M. BAILLON, M. RAQUIN, M. ANDRIOL Mme GARRIVIER, M. BURELIER, Mme DENIS, ont été désignés en janvier dernier pour représenter la commune.

Sont proposés

- Au titre des personnes qualifiées représentant la protection du patrimoine culturel et environnemental : M. BOUILLER Robert et Mme CHATELET Anne Marie
- Au titre des personnes qualifiées représentant les intérêts économiques locaux : M. GALLET Philippe et M. GOUTAUDIER Maurice.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la constitution de la commission locale ainsi présentée.

#### **5°) Préparation des élections présidentielles**

M. BAILLON rappelle les dates de scrutin à savoir les 22 avril et 6 mai 2012 prochains. Il convient dès à présent de réfléchir sur les permanences de chacun des élus.

## **6°) Courrier DDEN**

Monsieur DEPALLE donne lecture du courrier de M. VELUIRE, membre de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, sollicitant un moratoire sur les opérations de carte scolaire et appelant tous les partenaires de l'école publique et laïque à soutenir cet appel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la démarche de la DDEN et demande un moratoire sur les opérations de carte scolaire.

## **7°) Informations**

### **- CCCR - Intercommunalité**

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de St Haon le Chatel. Un point est fait sur les démarches en cours. Les marges de manœuvre restent cependant très limitées.

## **8° - Questions diverses**

### **- Classement des voies aux abords de la salle de sports**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis établi par ARGEO pour l'établissement des documents d'arpentage, le callage et interprétation sur le plan cadastral après réunion de parcelles, les calculs des nouvelles contenances, le suivi et l'obtention des nouvelles numérotations cadastrales. Ce devis s'élève à 1 500 € HT soit 1 794 € TTC.

### **- Compostage collectif**

Mesdames LEGROS, LAPENDERY, Messieurs BURELIER et RAQUIN sont désignés pour siéger à la commission qui travaillera avec la CCCR pour la mise en place du compostage collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Département :  
LOIRE

Commune :  
AMBIERLE

Section : A  
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 23/02/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la  
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CDIF de ROANNE  
CADASTRE 3 Place du Champ de Foire  
42328  
42328 ROANNE Cedex  
tél. 04 77 44 01 87 - fax 04 77 71 30 54  
cdf.roanne@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**SARL A.R.GEO**  
**JAMEN - FOUGEROUSSE GÉOMÈTRES-EXPERTS**  
44, bd de Belgique - 42300 ROANNE  
Tél. 04 77 71 70 35 - Fax 04 77 70 87 13

